



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

28.108/II/PN

[REDACTED]

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

En sa séance du 25 septembre 1997, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte d'un habitant néerlandophone de Turnhout, dirigée contre le fait que Belgacom distribue des listes de prix bilingues (N/F) dans la province d'Anvers.

A notre demande de renseignements vous avez répondu:

*"De l'enquête effectuée à ce sujet, il ressort qu'il s'agit de la liste des prix d'avril 1996, jointe au catalogue de février 1996. Cette annexe a été établie de manière bilingue et diffusée au niveau national, dans toutes les téléboutiques du pays.*

*La liste en cause, éditée en juin 1996, a d'ailleurs été conçue selon le même modèle. Des motifs touchant à la limitation des frais, de nature économiques et pratique, ont inspiré ce mode de publication.*

*Néanmoins, vos remarques seront transmises au service responsable en la matière. Il sera invité à envisager la possibilité de délivrer, à l'avenir, des listes de prix unilingues."*

Belgacom est une entreprise publique autonome qui, aux termes de l'article 36 de la loi du 21 mars 1991, portant réforme de certaines entreprises publiques, est soumise aux lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Une téléboutique est considérée comme un service local au sens de l'article 9 des LLC.

La liste des prix mise à la disposition du public de la téléboutique d'Anvers constitue un avis ou une communication au public.

Conformément à l'article 11, § 1er, des LLC, les services locaux rédigent ces avis et communications dans la langue de la région, en l'occurrence, le néerlandais.

En conséquence, la CPCL déclare la plainte recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

**Le président,**

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the president.